

**DECISION N° 2024-07**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 2 avril 2024.

D E C I D E :

**Article 1 :** Délégation générale est donnée à Madame Anne-Lise COME, Directeur Adjoint, en charge de la gestion du Centre Hospitalier de Pont-l'Évêque, pour signer tous documents administratifs relatifs à la gestion de l'établissement de Pont-l'Évêque, à l'exception :

- des titularisations des personnels
- des actes mentionnés du 1<sup>er</sup> au 18<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 6143-7 du CSP
- des dispositions de l'article L 6146-1 du CSP relatives à l'organisation interne de l'établissement
- des sanctions disciplinaires.

**Article 2 :** Madame Anne-Lise COME est habilitée à prendre toutes décisions et à signer tout document permettant d'assurer le fonctionnement et la bonne organisation du Centre Hospitalier de Pont-l'Évêque. Elle est en charge de la présidence du CSE et de la F3SCT et a compétence pour organiser et coordonner un comité de direction local.

**Article 3 :** Madame Anne-Lise COME devra dresser tous les trimestres un bilan de la délégation.

**Article 4 :** En application de l'article D6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

**Article 5 :** La présente délégation annule et remplace toute disposition antérieure de même objet.

**Article 6 :** Elle prend effet immédiatement.

Fait à LISIEUX, le 2 avril 2024

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur  
Délégué

Nicolas BOUGAUT

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Évêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage

Le Directeur Adjoint  
Délégué

Anne-Lise COME